

Projet de SCOT du Pays Midi-Quercy :

informations et échanges sur le projet de SCOT
en cours d'élaboration



Réunion du Conseil de Développement Territorial du Pays Midi-Quercy
18 mars 2019 – Réalville



PROJET COFINANCÉ PAR LE FONDS EUROPÉEN AGRICOLE POUR LE DÉVELOPPEMENT RURAL
L'EUROPE INVESTIT DANS LES ZONES RURALES

Projet de SCOT du Pays Midi-Quercy :
informations et échanges sur le projet de SCOT en cours d'élaboration

Proposition de déroulement de l'intervention

1. Informations clés issues de la réunion du 18 décembre 2018
(lancement de la démarche)
2. Avancement de la démarche de projet à ce jour (grandes lignes)
3. Réunions à venir
4. Temps spécifique d'échanges avec les participants
(en plus des questions qui peuvent être posées au fur et à mesure des éléments présentés)

1. Informations clés issues de la réunion du 18 décembre 2018

Le SCOT... un document d'urbanisme ayant pour objet de favoriser une évolution et une organisation cohérentes du territoire à long terme, dans le respect des objectifs du développement durable

- ⇒ **naît d'une volonté d'anticiper et de préparer l'avenir** : élaborer un SCOT, c'est...
 - ... faire des choix stratégiques
 - ... porter collectivement des ambitions et une vision pour l'avenir du territoire
 - ... définir un projet de territoire à long terme (ou le conforter, compléter, renouveler).
- ⇒ **SCOT : un projet collectif, partagé à différentes échelles de décision**
- ⇒ **outil de conception, de mise en œuvre et de suivi d'une planification stratégique** permet de choisir entre différents enjeux, orientations de développement, objectifs...
- ⇒ **permet d'intégrer et d'articuler sur ce territoire diverses politiques sectorielles**
- ⇒ **permet de renforcer les grands équilibres, les solidarités territoriales...**

un document intégrateur de politiques publiques - un cadre de référence

Rappels des objectifs poursuivis pour l'élaboration du SCoT du Pays Midi-Quercy (extraits – délibération 2016) :

- Promouvoir un développement durable, préserver et mettre en valeur un cadre de vie de qualité
- Renforcer le dynamisme économique du territoire et ses facteurs d'attractivité
- Conforter la cohérence d'ensemble et une solidarité du territoire

Précisions et informations sur ces objectifs : cf. délibération ayant pour objet la prescription de l'élaboration du SCOT du Pays Midi-Quercy, définition des objectifs poursuivis et des modalités de concertation - 27 mai 2016)

Pays Midi-Quercy :
principalement dans le
département de Tarn-et-Garonne
(partie Est)



Périmètre du PETR du Pays Midi-Quercy périmètre du SCoT



PETR du Pays Midi-Quercy :

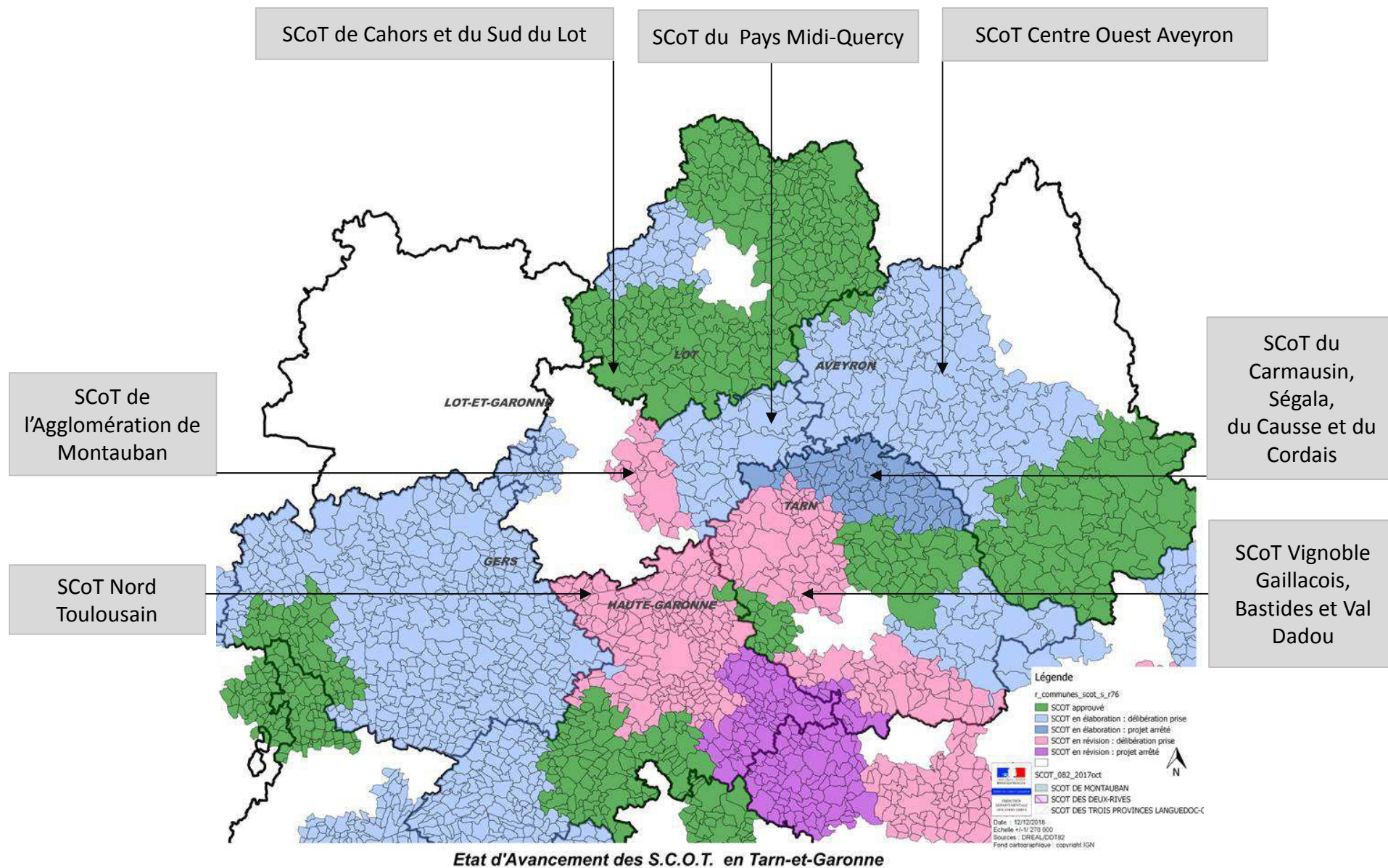
3 EPCI

49 communes réparties
dans les 3 EPCI

. 48 communes en Tarn-
et-Garonne

. 1 commune dans le Tarn

50 495 hab (en 2018)



Sources : fond de carte DREAL/DDT82 – 12/12/2018 - Les noms des SCOT et flèches ont été ajoutés par le PETR du Pays Midi-Quercy pour la présentation en réunion

Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Pays Midi-Quercy

Réunion de lancement de la démarche

14 / 12 / 2018

1. Présentation du groupement d'études et de l'équipe
2. Qu'est-ce que le SCoT ?
3. Méthodologie & planning général



Environnement,
paysage

Economie
Agriculture

Démographie,
Habitat



MREnvironnement

Trame verte et
Bleue



Appui juridique



Analyse
consommation
foncière

Risques

Eau

Animation et concertation – Approche environnementale de
l'urbanisme

Marie Françoise MENDEZ, chef de projet
Emilie CARLETON, géographe urbaniste
Laura WILLEMS, urbaniste
Nicole GIBAUD, architecte urbaniste
OPQU,
Emilie RENE, ingénieur agronome
Guilhem DUPOUY, paysagiste

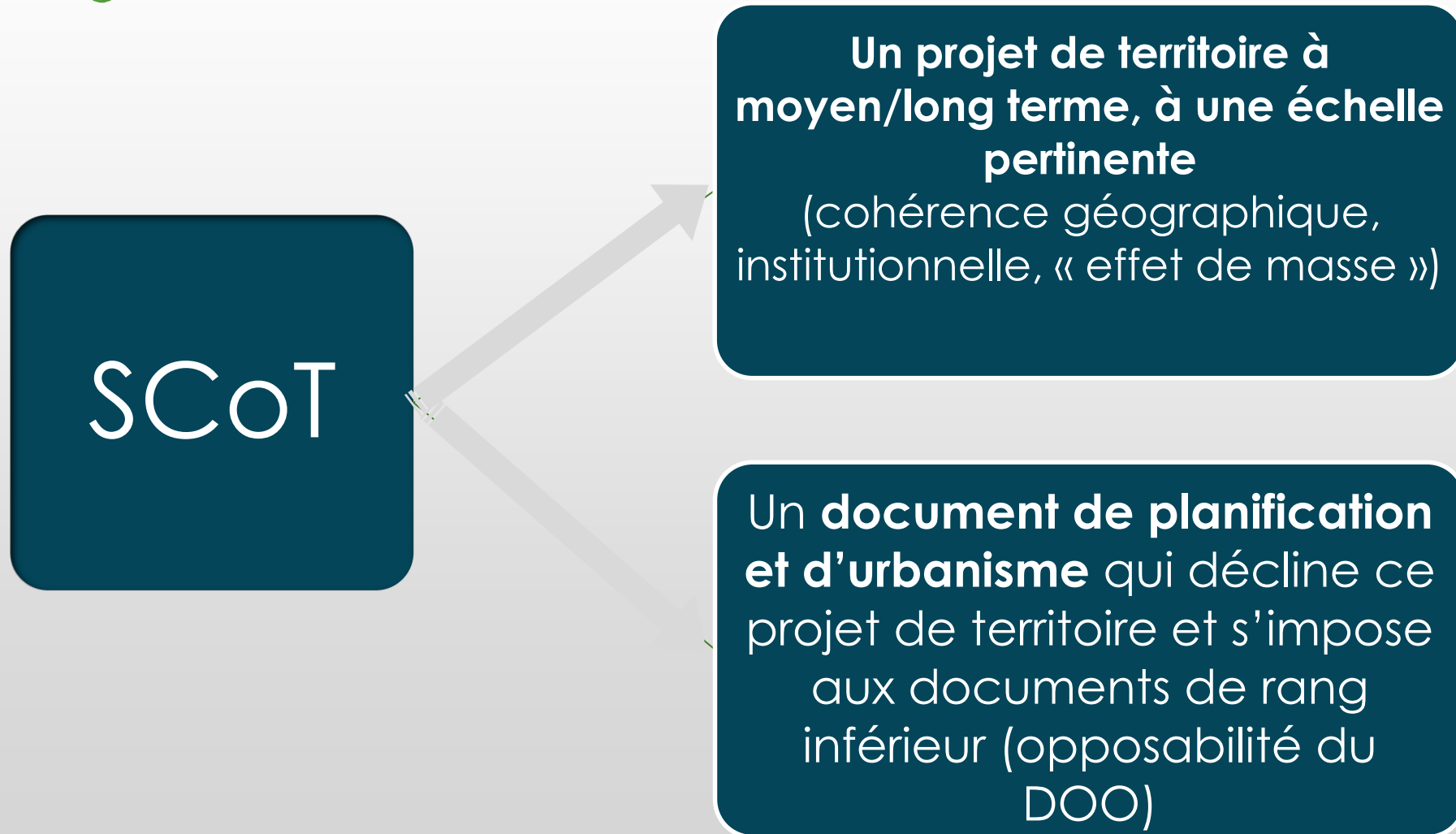
Mathilde REDON
Ecologue

Véronique BISSON
Juriste, urbaniste

Thibaut VAILLANT
Ingénieur agronome

Pierre CARRERE-GEE
urbaniste

Qu'est-ce que le Schéma de Cohérence territoriale ?



Un document qui s'inscrit dans la hiérarchie des normes

Le droit national et international :
CONSTITUTION, TRAITÉS, DIRECTIVES, LOIS

Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU), Urbanisme et Habitat, Engagement National pour l'Environnement (ENE), loi d'Avenir pour l'Agriculture, l'Alimentation et la Forêt (LAAF), loi Evolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique (ELAN)...

Jurisprudences

Les documents supra communaux
(Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (**SRADDET**), schémas eau, risques ; charte de Parc Naturel, ...)

SCoT

Plan
déplacement
urbain (PDU)

Plan Climat
Air Energie
Territorial
(PCAET)

Programme
Local de
l'habitat (PLH)

Plan
Urbanisme
communes ou
interco
PLU – PLUi

Opérations
d'aménagement,
ZAC > 5000m² de
plancher

Autorisations
commerciales
> 1000 m²

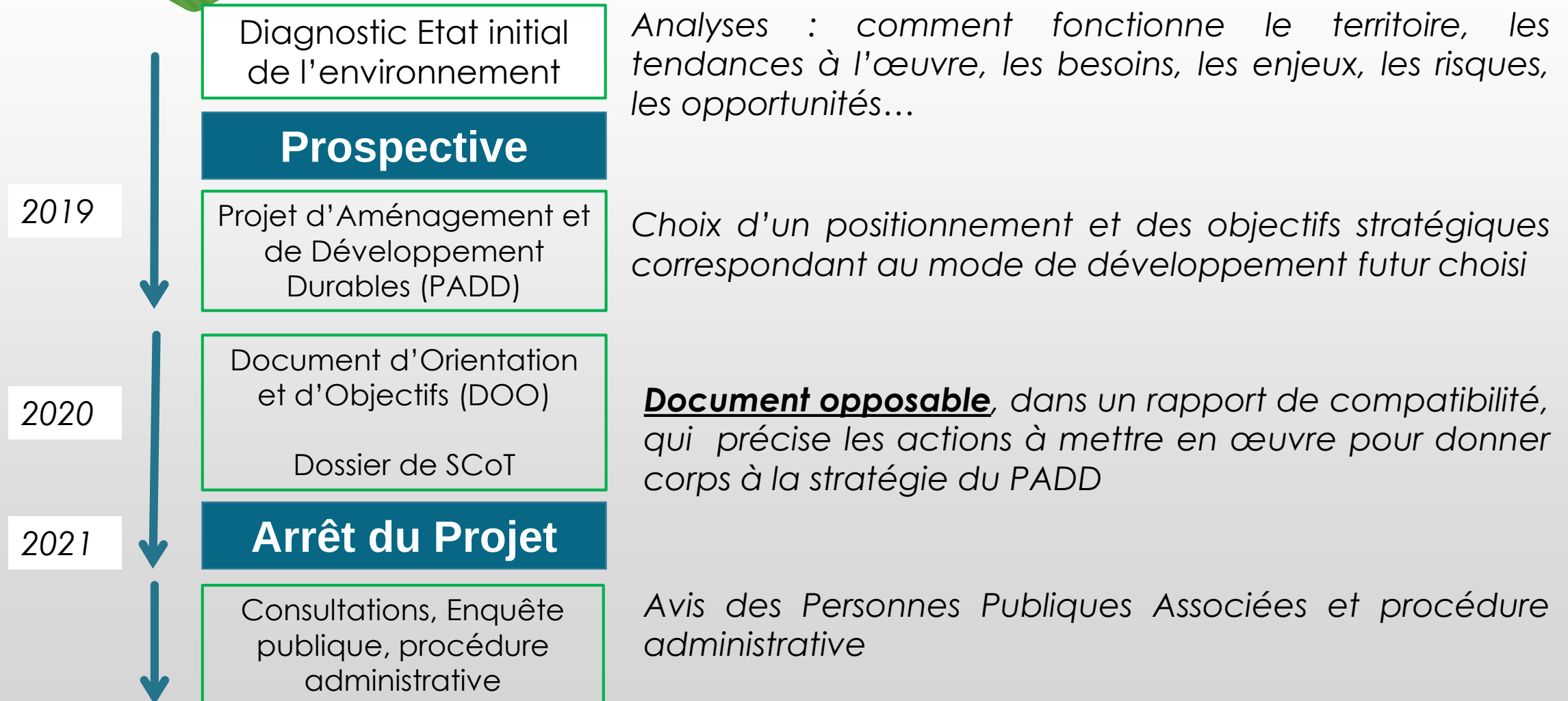
...

... un SCoT stratégique !



- Le SCOT doit permettre de mieux affirmer notre rôle et nos vocations à l'échelle régionale dans une perspective d'évolution à long terme :
- Comme un espace présentant **une diversité de situations, et d'atouts avec une véritable capacité de développement durable et équilibrée,**
- Pour mieux définir une stratégie et décliner ses objectifs

Les temps du SCOT



Voir les modalités de concertation (cf. délibération de prescription du SCOT).

La gouvernance pour une démarche mobilisatrice

Le Comité syndical est l'instance décisionnaire.
→ Présentation à chaque phase
→ Débat sur le PADD, arrêt, DOO

Les temps fort de l'élaboration :

- **Copil restreint** : bureau, élus référents par EPCI, techniciens, CAUE, consulaires, DDT, CDT Pays MQ
- **Séminaires SCOT, élus, partenaires, CDT Pays MQ, personnes ressources** : « temps forts » aux grandes articulations du dossier, association de tous les élus et partenaires
- **Ateliers thématiques avec personnes ressources** : agriculture, eau, habitat et urbanisme, Ateliers d'articulation avec d'autres démarches : découverte Trame verte et bleue, avec CPIE, PCAET...

Les instances de pilotage

- Bureau du PETR
- Comité de pilotage restreint
- Comité Technique

Les instances du processus d'élaboration

Les habitants

- Information (site Internet, articles)
- Réunions publiques

Rencontres avec les EPCI et les communes

- Phase diagnostic et phase PADD, si besoin en phase DOO

Réunion Personnes Publiques Associées à chaque étape



Méthodologie d'élaboration du projet de SCoT et contenu

La méthodologie du SCoT

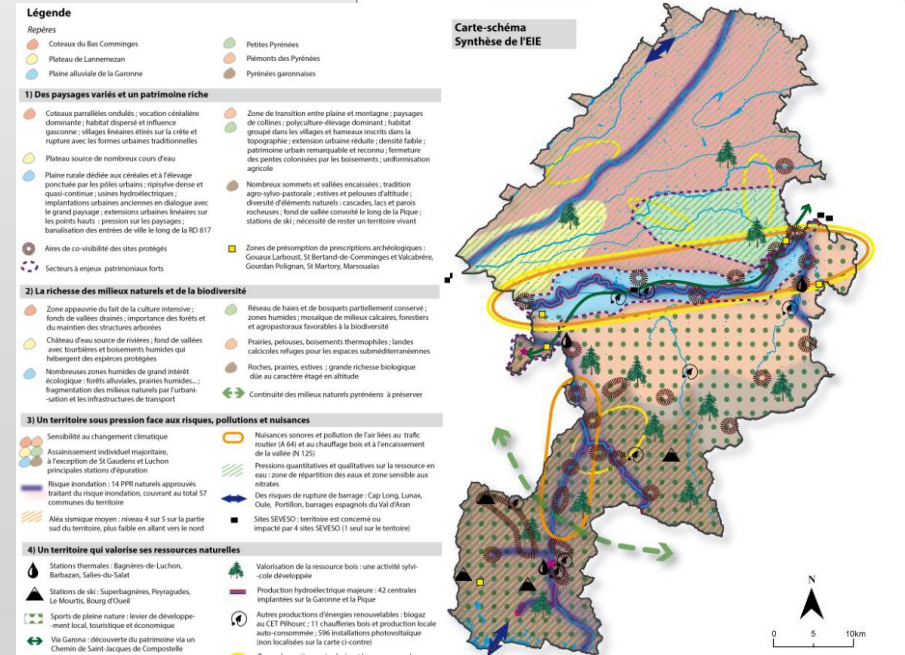
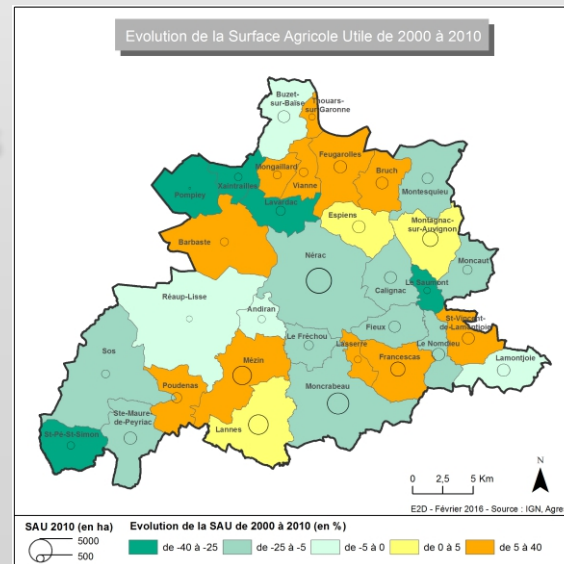
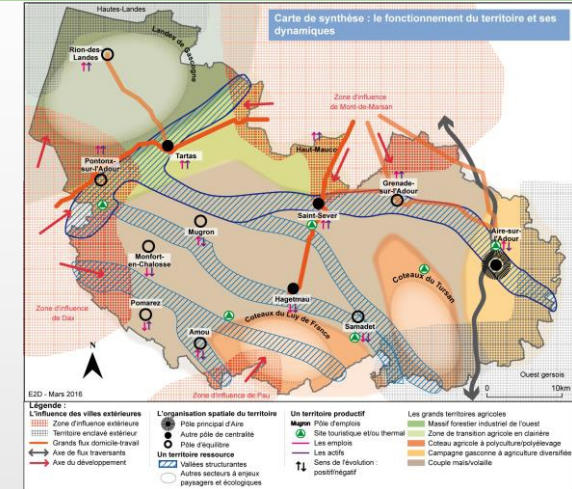
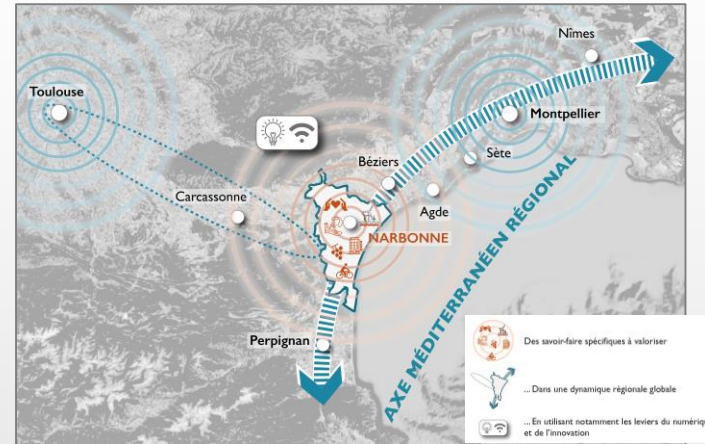
- L'élaboration met en avant la réflexion stratégique : positionnement, grands enjeux du territoire, mode de développement...
- L'élaboration du projet de SCoT intègre les démarches et actions du PETR et celles en cours
- Le projet nécessite des débats, une co-construction du SCOT, permettant de s'assurer d'une véritable traduction de la volonté politique des élus dans le SCOT
- La prise en compte des attentes, souhaits et projets des communes est primordiale pour s'assurer de la bonne circulation de l'information, d'une appropriation de la démarche par les futurs acteurs de sa mise en œuvre ; ainsi que pour une bonne prise en compte des spécificités du territoire

La méthodologie du SCoT

- Une approche transversale via les échanges entre les études menées parallèlement ;
Croisement des regards avec les autres études : définition des enjeux du territoire et de la prospective pour préparer le PADD
- Une présence régulière sur le territoire : des temps forts de travail participatif avec les élus et les acteurs socio-économiques ; réunions thématiques, séminaires SCoT, entretiens ...

Le contenu du SCoT : diagnostic prospectif et analyse de l'état initial de l'environnement

- Analyses prospectives :
positionnement du territoire / aire
urbaine métropolitaine,
agglomérations voisines...
- Analyses statistiques et projections
: démographie, habitat
- Analyses spatiales et paysagères
- Prise en compte des projets



Un PADD spécifique au territoire du Pays Midi-Quercy

- Des contenus « obligatoires ». Tous les thèmes de l'aménagement et du développement sont conviés : *urbanisme, logement, transport et déplacement, implantation commerciale, équipement structurant, développement économique, touristique et culturel, développement des communications électroniques, qualité paysagère, protection et mise en valeur des ressources naturelles, lutte contre l'étalement urbain, préservation et remise en bon état des continuités écologiques.*
- Mais une déclinaison qui doit traduire vos ambitions et orientations propres aux caractéristiques du Midi-Quercy



1. Renforcer notre attractivité

- **MAINTENIR L'EQUILIBRE ACTUEL DANS LA REPARTITION DE LA POPULATION** entre les pôles et les autres communes rurales, à savoir :
 - 60% de la population au sein des communes identifiées comme pôles,
 - 40% dans les communes rurales.
- **UN TERRITOIRE OUVERT QUI DEVELOPPE LES PARTENARIATS AVEC LES TERRITOIRES VOISINS**
 - Encourager les échanges mutuels et l'accueil de projets co-construits de grands équipements structurants territoriaux, régionaux ou nationaux (santé, enseignement, université, sports, recherche...).
 - Se positionner comme un territoire d'accueil et de bien être, bâtir des complémentarités avec les métropoles, dans un contexte de changement climatique.



Axe 1 : Une économie locale, créatrice de valeurs ajoutées, qui vise l'excellence environnementale

- **FAVORISER UNE AGRICULTURE AVEC DES EXPLOITATIONS A TAILLE HUMAINE, DURABLE, QUALITATIVES ET TRANSMISSIBLES, ET VISER L'EXCELLENCE ENVIRONNEMENTALE**

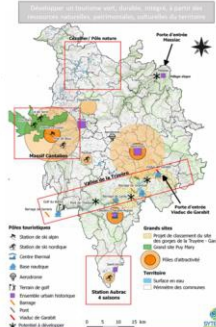
- Maintenir un tissu suffisant d'exploitations
- Protéger le foncier agricole
- Soutenir la création de valeur ajoutée sur les exploitations
- Soutenir le développement des pratiques agro-écologiques
- Soutenir le développement de la filière agro-alimentaire
- Développer les circuits courts alimentaires et valoriser les productions locales
- Favoriser la qualité architecturale, environnementale et paysagère des bâtiments agricoles

Année	Nombre d'exploitations	Superficie moyenne (ha)
2000	3563	45
2010	2545	63
2020	1876	78,5

ELABORATION DU SCOT EST CANTAL

Axe 1 : Une économie locale, créatrice de valeurs ajoutées, qui vise l'excellence environnementale

- **DEVELOPPER UN TOURISME VERT, DURABLE, INTEGRE, A PARTIR DES RESSOURCES NATURELLES, PATRIMONIALES, CULTURELLES**
- Valoriser les ressources et l'identité du territoire
 - Valoriser les grands paysages et espaces emblématiques du territoire
 - Permettre la réalisation des grands projets structurants
 - Poursuivre le maillage et la mise en valeur des sites de proximité
 - Encourager et poursuivre les aménagements d'itinérance douce
 - Promouvoir le développement d'une offre touristique « excellence environnementale »



Le Document d'Orientation et d'Objectifs

- Il précise la manière dont le PADD va être mis en œuvre
- Le DOO est le seul document opposable : il définit des orientations générales et des objectifs de programmation pour le foncier, l'habitat...
- Les documents d'urbanisme locaux, les PLH, le PCAET, les opérations d'aménagements >5000 m2...doivent être compatibles ou rendus compatibles, si nécessaire, dans un délai d'1 an ; 3 ans si cela implique une révision
- La notion de compatibilité s'entend comme « aller dans le sens de », « non contrariété » et non pas comme une conformité à l'unité près
 - Arrêt du Conseil d'Etat, décembre 2017
- Le DOO comprend des orientations (prescriptives) et des recommandations

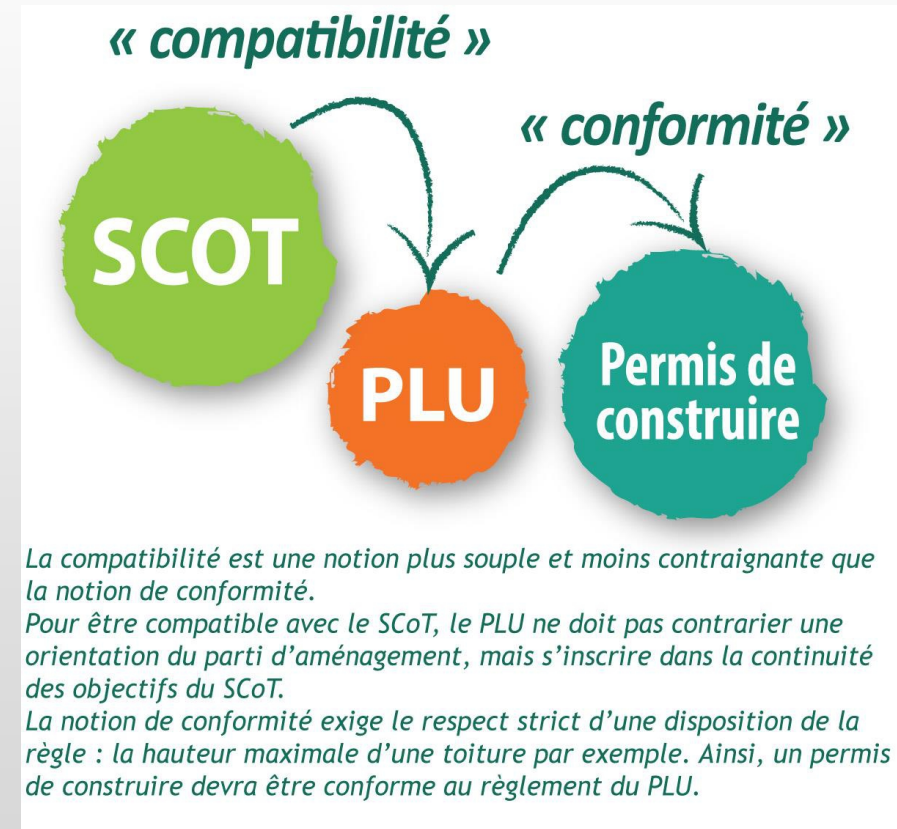


Illustration SM Scot Nord-Isère

Planning général :

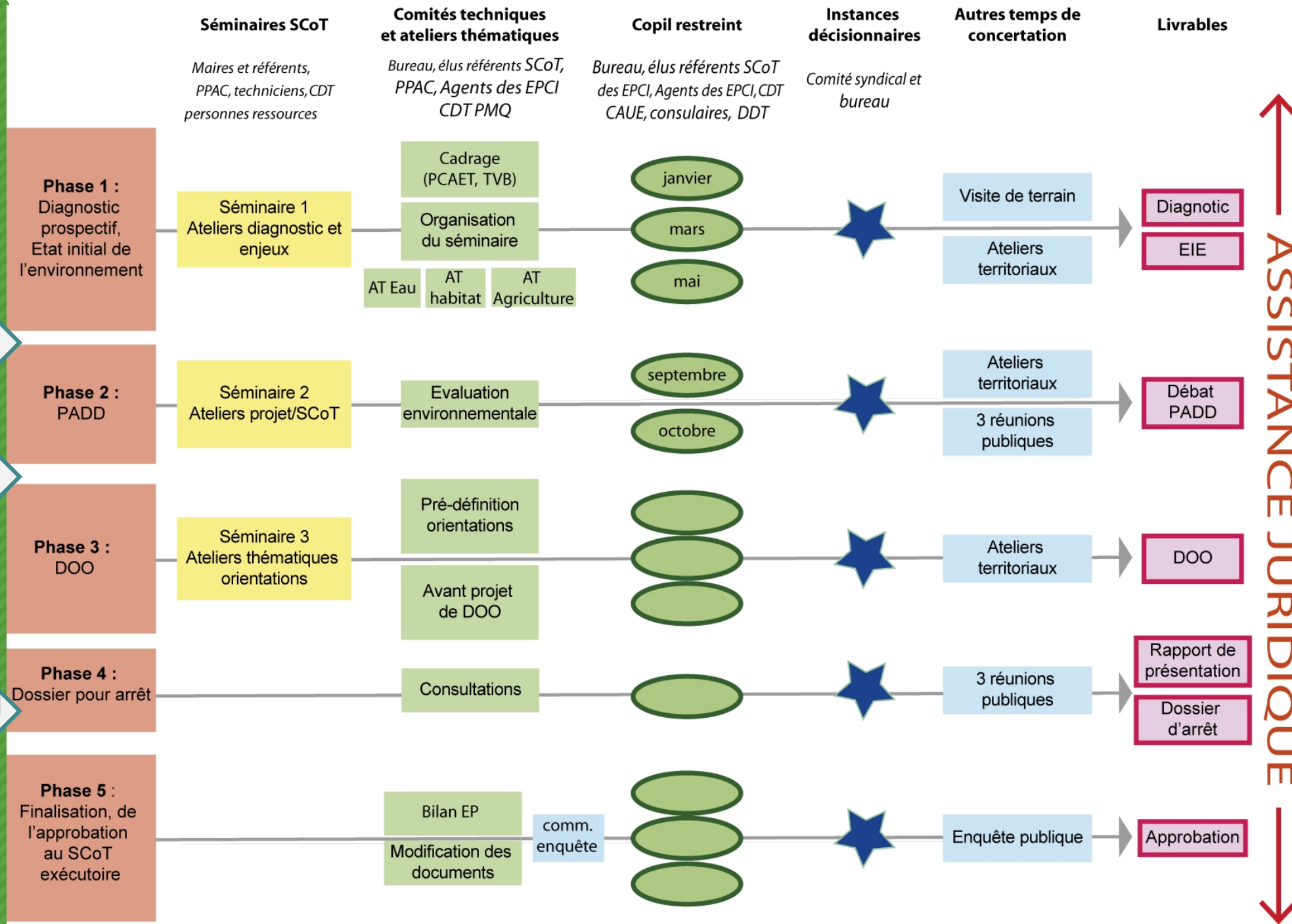
*Les temps d'implication de chacun au
processus d'élaboration du SCoT*

Planning prévisionnel

Juin 2019

Déc 2019

1^{ER} TRIM 2021



↑ ASSISTANCE JURIDIQUE ↓

Projet de SCOT du Pays Midi-Quercy :

Aperçu synthétique des enjeux

du point de vue de l'Etat

Intervention de la DDT 82

Les services de l'État contributeurs

DREAL (direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement)

DRAAF (direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt)

DRAC (direction régionale des affaires culturelles)

DDFIP (direction départementale des finances publiques)

UDAP (unité départementale de l'architecture et du patrimoine)

Groupeement de gendarmerie départementale

DSDEN (direction des services départementaux de l'éducation nationale)

DDCSPP (direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations)

DD ARS (délégation départementale de l'agence régionale de santé)

UT DIRECCTE (unité territoriale de la direction régionale des entreprises, de la concurrence et de la consommation, du travail et de l'emploi)

SDIS (service départemental d'incendie et de secours)

DDT (direction départementale des territoires)

La note d'enjeux de l'État

- **Échange en amont** sur les **enjeux prioritaires** que l'État souhaite voir pris en compte dans le SCoT, en lien avec les politiques publiques, les évolutions prévisibles et les territoires environnants
- **Référentiel** pour l'État et les élus pour mener à bien l'élaboration du SCoT
- Vision partagée en **inter-services de l'État** en région et département, pilotée par le DDT

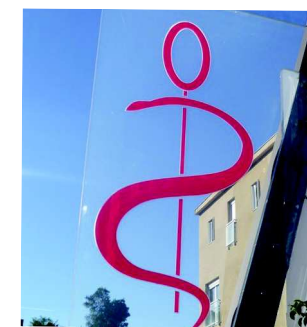
Les enjeux de l'État pour le SCoT Midi-Quercy

3 grands enjeux

1 - De fortes identités locales au service de l'attractivité du territoire

2 - Vers un aménagement territorial équilibré

3 - La transition sociale et énergétique pour garantir un territoire durable



Les principales dynamiques territoriales



Direction départementale des territoires de Tarn et Garonne

Enjeu 1 : De fortes identités locales au service de l'attractivité du territoire

1.1 - PERENNISER LE CADRE DE VIE, GARANT DE L'ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

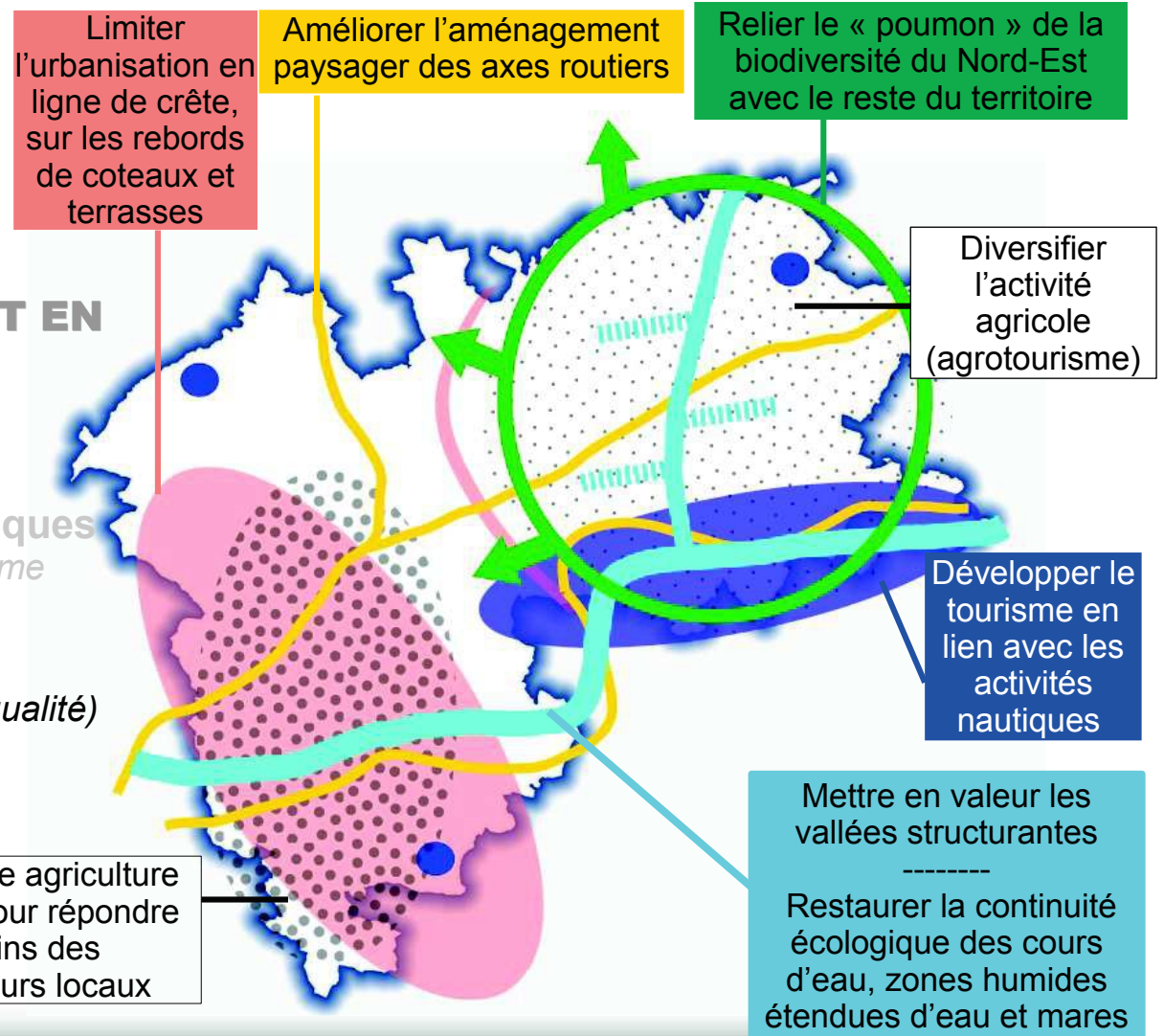
1.2 - PROMOUVOIR LES RICHESSES LOCALES POUR UN DEVELOPPEMENT EN MIDI-QUERCY

Construire l'image du « Midi-Quercy »

Valoriser et structurer des circuits touristiques
Mobiliser les richesses locales au service du tourisme

Promouvoir les « produits du terroir »
Potentiels agricoles locaux (produits diversifiés de qualité)
Démarche « Produits en Midi-Quercy »

Développer une agriculture de proximité pour répondre aux besoins des consommateurs locaux



Direction départementale des territoires de Tarn et Garonne

Enjeu 1 : De fortes identités locales au service de l'attractivité du territoire

Les leviers d'action du SCoT

Appliquer la **méthodologie du « regard inversé »**, en repérant d'abord les zones à réserver à l'activité agricole et aux espaces naturels et forestiers et en envisageant l'urbanisation uniquement dans les autres zones

Construire l'**armature écologique** qui préserve la biodiversité et encadre les choix d'aménagement urbain

Valoriser la **charte « patrimoine et paysage pour demain »** de 2008 dans le projet de SCoT

Enjeu 2 : Vers un aménagement territorial équilibré

2.1 – AFFIRMER UNE ORGANISATION SPATIALE COHÉRENTE AVEC LE TERRITOIRE VÉCU

2.2 – FAIRE CONVERGER DÉVELOPPEMENT ET ARMATURE URBAINE EN MIDI-QUERCY

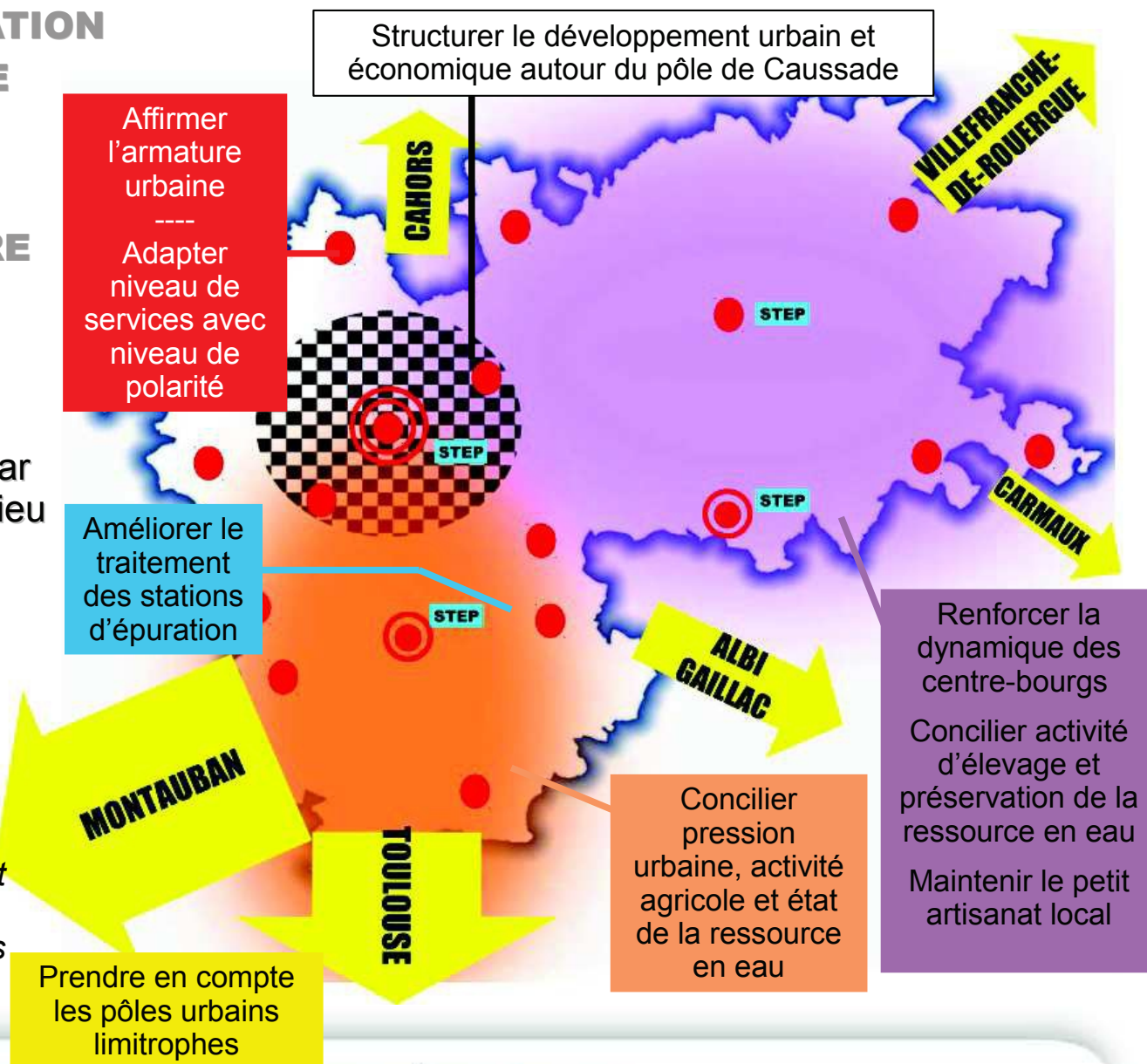
Encadrer l'accueil de population en fonction de l'armature urbaine

Dimensionner l'accueil de population par rapport à la ressource en eau et au milieu naturel

Faire converger accueil de services, équipements et emplois avec accueil résidentiel

Structurer le développement économique sur le territoire

Consolider le pôle d'emplois de Caussade
Zones d'activités « structurantes » et maintien du petit artisanat local
Dynamique commerciale dans les centres bourgs



Direction départementale des territoires de Tarn et Garonne

Enjeu 2 : Vers un aménagement territorial équilibré

Les leviers d'action du SCoT

Déterminer l'**organisation du territoire** entre espaces de développement urbain, espaces productifs et espaces nécessaires au fonctionnement des écosystèmes

Affirmer l'**armature urbaine du territoire** et la traduire en prescriptions, pour les PLU(i) et cartes communales

Anticiper la **prise en compte de la gestion de l'eau** en amont de toute nouvelle urbanisation

Prendre en compte l'**aménagement numérique**

Enjeu 3 : La transition sociale et énergétique pour garantir un territoire durable

3.1 – RENFORCER LA COHÉSION SOCIALE ET TERRITORIALE EN MIDI-QUERCY

3.2 – REDUIRE LA DEPENDANCE ENERGETIQUE DE LA POPULATION ET PRODUIRE DES ENERGIES RENOUVELABLES

Opter pour un mode de développement sobre et respectueux

Limitier la consommation énergétique liée aux déplacements

Adopter un mode d'urbanisation plus compact

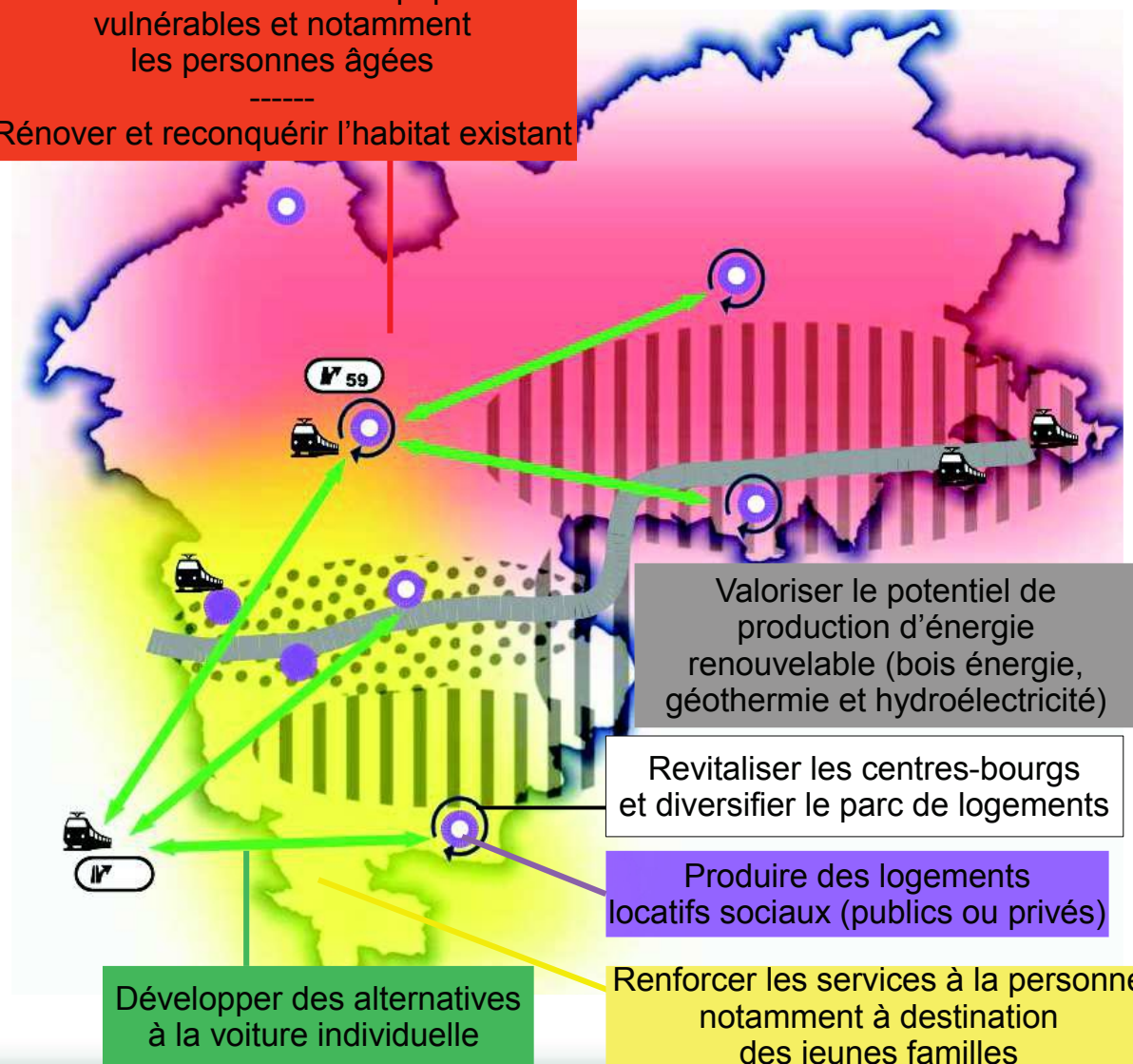
Valoriser le potentiel local pour produire de l'énergie renouvelable

Objectifs de production

Secteurs favorables à l'implantation de dispositifs de production

Renforcer les services aux populations vulnérables et notamment les personnes âgées

Rénover et reconquérir l'habitat existant



Direction départementale des territoires de Tarn et Garonne

Enjeu 3 : La transition sociale et énergétique pour garantir un territoire durable

Les leviers d'action du SCoT

Analyser, encadrer et spatialiser la **consommation d'espace** pour fixer des objectifs de réduction

Optimiser les espaces déjà urbanisés et **revitaliser les centres-bourgs**

Définir les **conditions et la typologie du développement urbain** en fonction de l'armature urbaine

Diversifier le **parc de logements** en fonction de l'armature urbaine

Déterminer les secteurs prioritaires de déploiement du très haut débit

Définir les grandes orientations de la politique des déplacements et transports sur le territoire

2. Avancement de la démarche à ce jour (en synthèse)

- Réunions réalisées : 14 déc. 2018 – 1^{er} mars 2019 – 11 mars
- Mise à disposition de documents par le PETR, les EPCI, DDT82...
- Constitution d'une liste d'élus référents à l'échelle EPCI + communes
- Préparation par le groupement de bureaux d'études de premières versions de documents liés à la phase 1 (diagnostic – état initial de l'environnement)
- Préparation des réunions à venir

3. Réunions à venir - 1^{er} semestre 2019 (prévisionnel)

Atelier n°3 trame verte et bleue : 25 mai 14h30 – « sur le terrain » (divers sites)

COPIL restreint : 2 avril – 9h30- Saint Cirq, salle des fêtes

Atelier thématique agriculture : 9 avril 14h – Sepftonds, salle des fêtes

Atelier thématique eau : 7 mai 14h – Albias, salle du conseil

COPIL restreint : 18 juin – 14h – Cayriech, salle des fêtes

Séminaire Diagnostic, Etat initial environnement + Enjeux

2 juillet 14h – lieu à confirmer.

4. Temps spécifique d'échanges avec les participants sur le projet de SCOT et la démarche en cours

Merci de votre attention



PROJET COFINANCÉ PAR LE FONDS EUROPÉEN AGRICOLE POUR LE DÉVELOPPEMENT RURAL
L'EUROPE INVESTIT DANS LES ZONES RURALES